



## Communication n°7

«Après le chômage partiel et les indemnités pour les indépendants, le troisième axe de l'aide fédérale consiste à cautionner des crédits simples et rapides pour les PME en manque de liquidités:

- Jusqu'à 500'000 CHF : crédit versé immédiatement et sans examen, taux de 0%, remboursable sur 5 ans
- Pour des montants plus élevés : crédit versé après examen, taux de 0,5%, remboursable sur 5 ans

Le gouvernement a agi vite et efficacement, il faut s'en féliciter.

Les trois piliers du dispositif d'aide prévu par le Conseil fédéral sont désormais explicités. C'est très certainement dans ce cadre général, appelé encore à se perfectionner, que va se faire l'aide d'urgence dont ont tant besoin nos entreprises.»

**Christophe Reymond**

Directeur général du Centre Patronal, 26 mars 2020